Un projet alternatif à l'EHPAD sur la commune de LARMOR BADEN pour rester le plus longtemps possible à son domicile

Pourquoi cette réflexion est primordiale ?

2 particularités à Larmor Baden:

- Une population vieillissante : 18 % de la population a plus de 75 ans et 54 % a plus de 60 ans. Un peu plus de 50% d'inactifs (retraités, sans emploi, en recherche).
- Une population jeune sous représentée : 15% de la population a de 18 à 44 ans. (30% pour le Morbihan) pour des raisons que vous connaissez : prix des biens immobiliers très élevés, trop élevés.

Elle a naturellement amené le groupe de travail à réfléchir à 2 orientations :

- Le béguinage parce que notre population est vieillissante
- L'habitat intergénérationnel parce qu'il nous faut des jeunes qui puissent trouver des logements pour maintenir une population suffisante pour permettre de conserver les commerces et services sur la commune.

La commission Intergénération d'ALBD réfléchit à un projet d'habitat adapté au vieillissement sur la commune de Larmor Baden.

Comme vous le savez, ce sujet est de la compétence du Conseil Municipal, et notre intention n'est pas de nous substituer à nos élus du conseil municipal de Larmor-Baden ou à leurs actions.

Nous souhaitons être force de propositions, et représentative du plus grand nombre de Larmoriens.

Le groupe de travail a engagé une démarche de concertation pour imaginer le projet.

Une enquête a été réalisée sous forme de questionnaire. Elle permet de recenser les attentes des adhérents et aussi leurs questionnements.

4 ateliers de réflexion ont été constitués lors de la réunion des adhérents du 14 octobre 2022. Ces ateliers très participatifs ont permis d'enrichir la réflexion du groupe Inter-génération.

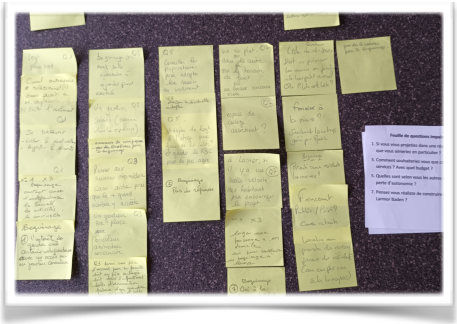

Une enquête sur les attentes et les besoins des Larmoriens

En complément à la réunion, des adhérents ont fourni leur avis et argumenté leurs attentes.

Qui a répondu :

- 8% des répondants ont entre 40 et 60 ans
- 50% ont entre 60 et 74 ans
- 15% ont entre 75 et 80 ans
- 27% ont plus de 80 ans

Statut des répondants :

- 95% sont propriétaires
- Et 75% sont en résidence principale
- 55% ont déjà réfléchi à une solution de logement adaptée au vieillissement

Quelles sont les 4 priorités retenues par les répondants :

- Eviter un isolement trop pesant et rester sur la commune
- Maison actuelle inadaptée
- Besoin d'aide extérieure
- Rassurer les enfants

Pourquoi faire le choix d'une maison partagée. En priorité pour :

- Bien vieillir chez soi et pas en EHPAD
- Disposer d'une aide matérielle et d'un accompagnement permanent
- Choisir son mode de vie et ses activités
- Maintenir le lien social et éviter l'isolement

Choix de la colocation :

- 27% sont prêts à louer une partie de leur logement pour éviter l'isolement

Choix de l'adaptation du logement actuel :

- 40% sont favorables à l'adaptation du logement actuel

Contenu de la réflexion des adhérents exprimée lors de la réunion du vendredi 14 octobre :

5 idées fortes en sont ressorties

Des logements et des services adaptés… Des logements permettant d'offrir une vie autonome dans sa maison en restant indépendant et avoir accès à des activités partagées sans avoir à se déplacer, pour éviter l'isolement, pour favoriser la convivialité. Mais aussi se rassurer, apporter de la sécurité et éviter les malveillances. (Avoir une salle commune, des jardins partagées, avec un gardien salarié (profil : animateur / bricoleur / secouriste), un service de ménage, des services médicaux et de soins, une organisation des transports, autoriser les animaux domestiques, disposer d'une pièce d'accueil pour la famille soit dans l'appartement si on peut le financer, soit dans la résidence sous forme de pièce partagée.

Éviter une uniformité d'usage qui regrouperait uniquement de personnes âgées faisant penser à un EHPAD.

Attirer des jeunes… Offrir des solutions plurielles locatif / accession, faire en sorte que le dispositif soit accessible pour le plus grand nombre.

Offrir du conseil et des solutions pour garder sa maison pour l'adapter au vieillissement, pour l'adapter afin de créer un petit logement locatif indépendant, ou pour faire de la colocation avec un jeune, ou pour bénéficier d'une assistance à domicile.

Transmettre aux élus les attentes exprimées et porter ce projet pour qu'un cahier des charges adapté soit établi. Être attentif au choix des emplacements qui doivent être compatibles avec des déplacements sur un rayon limité (pas de pente, proche des commerces). Intégrer la question des priorités dans la liste des demandeurs, du choix des candidats, des coûts accessibles à tous.

5 pistes de travail sont retenues par la commission Intergénération :

1. *Le projet doit être fondé sur la forme d'un « béguinage intergénérationnel »*
2. *Un cahier des charges doit être pensé à l'échelle de la commune et de ses projets sociaux et d'urbanisme*
3. *Poursuivre la relation avec la mairie pour être associés aux projets en cours et formuler les propositions validées par nos adhérents*
4. *Rencontrer les partenaires financeurs*
5. *Servir de lien relationnel pour aider les personnes en demande à trouver les solutions d'adaptation de leur logement*